

PROTOCOLE DE RENTRÉE

1^{er} septembre 2021

Collège Saint-Joseph - PLABENNEC

Pour l'année 2021-2022, une graduation comportant 4 niveaux a été établie par le ministère de l'éducation nationale en lien avec les autorités sanitaires.

Le protocole de niveau 2 (niveau jaune) s'appliquera à la rentrée.

1 - Les parents :

Il appartient aux parents d'équiper leurs enfants de masques ainsi que de mouchoirs jetables et de leur rappeler l'importance des gestes barrière.

En cas de fièvre ou de symptômes évoquant le Covid 19 (toux et/ou difficultés respiratoires) chez l'enfant ou un membre du foyer, il faut le garder à la maison et prévenir aussitôt l'établissement. Il est recommandé de prendre régulièrement la température de son enfant.

De même, un élève testé positif ou dont un membre du foyer a été testé positif ou identifié contact à risque ne doit pas se rendre à l'école. Les familles doivent dans ce cas prévenir rapidement l'établissement et lui transmettre les noms des camarades qui seraient cas contact pour interrompre la chaîne de transmission dans l'espace scolaire.

2 – Cas positif, fermeture des classes, contact-tracing :

Un protocole de contact-tracing renforcé sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque (dans son foyer ou dans l'établissement) avec un cas positif.

Dans ce cas, les élèves contacts à risque ne pouvant justifier d'une vaccination complète resteront à leur domicile durant 7 jours et poursuivront leurs apprentissages à distance.

Tout élève ou personnel symptomatique ou cas contact sera isolé immédiatement jusqu'à son retour au domicile.

L'élève ou l'adulte cas confirmé ne doit pas revenir dans l'établissement avant un délai d'au moins 10 jours.

3 - Le port du masque :

Il est obligatoire pour les élèves, les enseignants et le personnel à tout moment de la journée dans l'enceinte de l'établissement, dans les lieux clos, lors des déplacements et en extérieur excepté pendant la prise de repas et les activités sportives en extérieur.

Prévoir 2 masques par jour au moins.

Le ministère vient de doter les établissements pour la rentrée de 5 masques par enseignant.

L'établissement peut fournir un masque aux élèves qui n'en disposent pas.

L'employeur fournit en masques ses personnels en contact avec les élèves.

4 - Distanciation physique et circulation :

Cette règle de distanciation d'au moins un mètre est préconisée à chaque fois que possible en intérieur (dont la salle de classe) entre élèves, adultes, élèves et adultes quand les locaux le permettent.

Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe mais doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.

5 - Les gestes barrière :

Ils doivent être appliqués partout, en permanence et par tout le monde et plus particulièrement le lavage des mains ou l'utilisation du gel hydroalcoolique.

Celui-ci doit être réalisé plusieurs fois par jour, à minima entre entrant et sortant des locaux, à l'arrivée dans l'établissement, avant le déjeuner, après être allé aux toilettes, après l'école.

Les élèves seront informés des gestes barrière et du protocole dès le 1^{er} jour de la rentrée.

6 - L'aération, le nettoyage, la désinfection des locaux :

L'aération fréquente des locaux est l'une des mesures collectives de réduction des risques.

Tous les locaux occupés sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourrs, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Il est conseillé de laisser les portes ouvertes en ce début d'année scolaire.

L'installation de capteurs de CO2 est recommandée.

Le nettoyage/désinfection des sols et surfaces est réalisé au minimum une fois par semaine dans tous les locaux par le personnel de ménage.

Un nettoyage désinfectant des surfaces est également effectué dans les salles une fois par jour par les élèves à 16h35.

Les tables du self sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

La désinfection quotidienne des objets partagés ou leur isolement pendant 24 heures avant réutilisation (ballons, livres, crayons, etc...) est recommandée.

7 – La limitation du brassage des élèves :

L'établissement s'organisera de manière à **limiter** dans la mesure du possible **les regroupements et croisements importants d'élèves** :

- lors de l'arrivée et du départ des élèves,
- au moment des circulations : déplacements limités et/ou organisés,
- pendant les récréations : elles seront organisées par groupes ou niveaux en 4 zones.

Il est recommandé d'attribuer une salle à chaque classe autant que possible (en dehors des salles spécialisées et ateliers).

8 – Activités physiques et sportives :

Elles se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque la pratique en intérieur est indispensable, une distanciation de 2 mètres est respectée et les sports de contact prohibés.

Les vestiaires peuvent être utilisés, lorsque cela est indispensable, en appliquant les gestes barrière et en gardant le masque.

Les jeux de ballons ne seront pas autorisés sur la cour.

9 - La restauration scolaire :

Les plages horaires et le nombre de services sont adaptés de manière à limiter les flux, le brassage et la densité d'occupation. Au niveau 2, la stabilité des groupes est recherchée ; les élèves déjeuneront par classes.

10 – Formation, information, communication :

Parents, personnels et élèves seront informés et impliqués.

Les élèves bénéficient en particulier d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves.

11 – Dépistage et vaccination :

Dans les établissements scolaires, tous les personnels qui en feront la demande pourront bénéficier de deux autotests par semaine.

Des opérations de vaccination à destination des élèves de 12 ans et plus, soit dans l'établissement, soit à proximité seront déployées dès la rentrée pour les élèves n'ayant reçu aucune dose sur autorisation des parents. Les familles en seront informées dès les premiers jours de la rentrée afin de recueillir leur consentement préalable.

12 – Les visiteurs ou intervenants extérieurs (dont les parents) peuvent accéder à l'établissement après désinfection des mains et en portant un masque, en respectant une distanciation d'au moins un mètre.

Les réunions des différentes instances (en particulier les réunions de parents) se dérouleront en présentiel sans jauge ni passe sanitaire, en respectant le protocole et les gestes barrières.

Le Directeur, C. GUIZOUARN